

L' ANGE GABRIEL

JOURNAL POLITIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE,



DÉCADI, 10 Nivôse, An VIII.

31 Décembre, 1799

Tria sunt omnia, et ipsum ter in omnem partem se diffundit.

ARISTOT. l. 1. de Cælo.

Activité dans les levées en Autriche ; tous les hommes depuis 18 jusqu'à 50 ans obligés de partir. — Secours accordés par l'électeur de Mayence pour activer la levée dans ses états. — Arrivée à Vienne d'un aide-de-camp de Bonaparte. — Conjectures à ce sujet. — Bien venue accordée par un officier prussien à des rebelles irlandais, pour leurs propos civiques. — Enlèvemens prodigieux de bled par les mécontents. — Proclamations des administrateurs d'Eure et Loir pour se mettre à l'abri d'une surprise. — Le Haut-Comtat en pleine révolution ; nombre des insurgés. — Promesse exigée des ministres du culte ; édifices dont la loi leur accorde l'usage.

Ce Journal qui paroît tous les jours, est du prix modique de 11 francs pour trois mois ; de 21 francs pour six mois ; et de 40 francs pour un an franc de port. On sera libre de ne souscrire que pour un mois, en payant 4 fr. On envoie les lettres et l'argent, affranchis, à l'adresse du directeur de l'Ange Gabriel, rue du Cimetière-St. André-des-Arcs, n°. 9, à Paris.

ITALIE.

Palerme, 23 frimaire. Le roi et la reine se proposent de résider ici jusqu'au mois de mai prochain. L'état affreux de Naples leur en impose la nécessité. Le relâchement de toute espèce d'ordre et d'organisation sociale du côté du peuple ; la corruption et la faiblesse des gouvernans ; enfin, les besoins de tout genre, le manque de choses nécessaires à la vie, tout contribue à perpétuer dans cette belle ville, ainsi que dans les provinces, toutes les horreurs de la plus cruelle anarchie. Il faudra bien du tems et un gouvernement bien sage pour y rétablir l'ordre et quelque ombre de justice.

Le commodore anglais, sir Thomas Trowbridge, est allé surveiller le blocus de Malte, et on se flatte que la Valette se rendra sous peu de tems. On s'étonne que le gouvernement britannique, qui paroît mettre tant d'importance à la prise de Malte, s'obstine à garder 8 mille hommes à Minorque lorsqu'ils pourroient être, du moins en grande partie, très-utilement employés dans cette expédition.

ALLEMAGNE.

Ratisbonne, 28 frimaire. Suivant les lettres de Fribourg, il y a eu, le 20 de ce mois, un combat d'avant-postes entre les autrichiens et les français dans les environs de Schlingen et d'Auggen. Un autre engagement a eu lieu le 22, près du village de Rothwell, du côté de Brisach.

On assure qu'un aide-de-camp du général Bonaparte est arrivé à Vienne depuis quelque tems, avec des dépêches importantes. C'est lui qui passa le premier de ce mois à Nuremberg, et que Pon prit pour le général Moreau. L'arrivée à Vienne de M. le comte de Metternich et de M. le comte de Lehrbach, à peu près vers la même époque,

donne lieu de conjecturer qu'il est question de négociations de paix.

Embden.... Depuis quelques jours, il est arrivé dans cette ville environ 800 rebelles irlandais. Ils ont été reçus en débarquant par un officier prussien qui leur a fait distribuer un dollar et trois schillings sterlings. Dès qu'ils furent à la caserne, ils firent d'abord un large repas après le voyage ; mais bientôt, revenant à leurs anciennes habitudes, ils entonnèrent des chansons révolutionnaires, et qui pis est, ils osèrent parler de guillotines pour les rois. Le lendemain matin, l'officier prussien les assemble à la parade ; une douzaine des plus rebelles y furent salués de 50 coups de canne par forme de bien-venue et pour leur donner un avant-goût de la discipline continentale. Ce sont au reste de très-beaux hommes, très-jeunes, et de 18 à 30 ans. Ils sont partis de cette ville fortement escortés : ils se rendent aux différens régimens où ils doivent être incorporés. L'officier leur a dit qu'ils seroient fortement recommandés. (Cette lettre est tirée du Morning-Chronicle, n°. 9536.)

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Mayence, 29 frimaire. Depuis la levée du siège de Philipsbourg, les troupes autrichiennes se sont portées en grande partie vers le Mein. Une division se trouve à Offembach. Les troupes et les paysans mayençais poussent leurs patrouilles jusqu'à Hocchts. Les détachemens de cavalerie française ramènent de tems en tems des prisonniers. D'après toutes les nouvelles qui nous viennent de l'intérieur de l'Allemagne, les préparatifs de guerre y sont poussés avec plus d'ardeur que jamais : par-tout les levées en masse s'organisent avec activité : celle de l'Autriche antérieure est très-considérable ; elle comprend tous les hommes sans distinction, depuis 18 jusqu'à 50 ans ; mais, comme elle est divisée en trois classes, les hommes mariés seront les derniers à marcher. Dans toute la Franconie, l'Odenwald, le Spessart et les autres contrées voisines du Rhin, les milices sont en plein mouvement, pour se rendre à diverses destinations. L'électeur de Mayence, pour engager les habitans de ses états à s'armer sans répugnance, fait distribuer des secours aux veuves et enfans des paysans tués dans les engagements

où ils se sont trouvés, ainsi qu'aux femmes de ceux faits prisonniers. Cette disposition produit tout le succès possible; car les paysans armés sont toujours en plus grand nombre, sur les bords du Mein et de la Nidda: ils en viennent souvent aux mains avec des patrouilles de nos troupes légères postées en avant de Cassel; nos chasseurs à cheval et hussards escarmouchent aussi journellement avec ceux de l'ennemi; et, dans ces rencontres, on perd souvent des hommes en tués, blessés ou prisonniers, de part et d'autre. Du reste, les autrichiens font filer un assez grand nombre de troupes vers le Bas-Rhin; ils ont maintenant une assez forte division entre Offenbach et Hocchts. D'un autre côté, beaucoup de troupes républicaines, qui étoient cantonnées sur la rive gauche du Rhin, sont en plein mouvement pour remonter le fleuve: une demi-brigade a eu ordre de le traverser à Mayence, pour se joindre au corps posté en avant, qui observera probablement l'armée austro-mayençaise, tandis que la majeure partie de l'armée du Rhin s'avancera, sur plusieurs colonnes, dans le cœur de l'Allemagne.

Nonobstant cela, il paroît qu'une assez grande quantité de cavalerie et d'infanterie restera en quartiers d'hiver dans la ci-devant Belgique: on y presse singulièrement la formation des magasins de subsistances. Chaque jour il arrive et part dans cette ville, ainsi que dans d'autres de ce pays, des troupes de toutes les armes; elles n'y font ordinairement pas un long séjour.

Situation de l'intérieur.

Le 24. cent chouans, commandés par Labarre, émigré, ont pillé et volé le bourg de Pont-Saint-Martin, canton de Bonnaye, et menacé d'aller bientôt en faire autant au chef-lieu. Leurs prêtres s'installent par-tout et annoncent, comme leur jour de triomphe, le 6 janvier 1800. La nuit du 1er. au 2 nivose, ils se sont répandus dans plusieurs communes du canton de Villedieu, où ils ont enlevé des chevaux. Ils ont exigé 1700 f. du juge de paix de Bessé, et sommé plusieurs autres citoyens de payer des taxes. Plusieurs fonctionnaires ont été obligés, pour sauver leur vie, d'abandonner leurs postes. Du côté de Saint-Gilles, ils sont organisés en quatorze divisions de quatre cents hommes chacune. Dans la commune de Serrier, canton de Saint-Jean-de-Mont, est établi leur comité. Ils enlèvent les grains et perçoivent les fermages pour l'entretien de l'armée royale et rendent personnellement responsables de ces contributions les administrations municipales. Leurs ordres portent que l'armée royale est autorisée par la suspension d'armes à se pourvoir sur les biens nationaux. Dans les environs de Tinchebray, ils ont désarmé le poste de la commune de Pierre-du-Regard, et se sont casernés dans plusieurs ci-devant châteaux qu'ils ont meublés par des réquisitions, et ont recruté de force tous les jeunes-gens de dix-huit ans. Le commandant de Tinchebray est brave, et malgré les annonces menaçantes des rebelles, qui publient par-tout qu'il va leur arriver des renforts d'anglais et de russes, les habitans paroissent bien décidés à se défendre.

— A Blois, on est très-allarmé des préparatifs de défense que l'on fait à Tours, et du voisinage des mécontents, qui s'approchent chaque jour davantage. L'administration centrale a fait transporter ses archives au château, et y tient toutes les nuits ses séances, dans la crainte de quelque surprise: on y attend avec impatience les renforts qu'on a demandés, et la mise en état de siège de notre commune. Ce qui contribue à augmenter les allarmes, ce sont ces prodigieux enlèvemens de bled que les mécontents font chaque jour, tant dans les marchés que chez les fermiers; ils

font conduire ces approvisionnemens par des routes détournées au Lude, où ils ont leur quartier-général. Les mécontents sont en si grand nombre dans les départemens limitrophes de celui d'Eure et Loire, qu'à Chartres même on éprouve les plus vives inquiétudes.

— On écrit de Suze, département de Vaucluse, que le Haut-Comtat est en pleine révolution; qu'un noyau de deux cents insurgés est formé et protégé par les communes de Valréas, Rechiexenche, Bruchot, Suze et Vizan: ils ont établi un quartier-général à Vizan, d'où ils menacent toutes les communes voisines, et se répandent dans les campagnes, avec des cocardes blanches et des panaches de la même couleur.

CONSULAT.

Message au sénat conservateur.

Sénateurs,

Les consuls de la république s'empressent de vous faire connoître que le gouvernement est installé. Ils emploieront dans toutes les circonstances tous leurs moyens pour détruire l'esprit de faction, créer l'esprit public, et consolider la constitution qui est l'objet des espérances du peuple français.

Le sénat des conservateurs sera animé du même esprit, et par sa réunion avec les consuls seront déjoués les mal intentonnés, s'il pouvoit en exister dans les premiers corps de l'état.

Signé, BONAPARTE.

Autre message des consuls, du 6 nivose, au sénat conservateur.

Sénateurs,

Les consuls de la république ont reçu le procès-verbal contenant les nominations que vous avez faites pour le tribunal et le corps législatif.

Ils desiront que tous les membres qui les composent, étrangers à tout esprit de faction, se réunissent pour coopérer à la prospérité de la république.

Qu'ils oublient les différentes haines, résultat des dissensions, des révolutions.

Que les déclamations que quelques-uns d'entr'eux ont fait contre le pacte social qu'a accepté avec tant d'acclamations le peuple français, soient les dernières.

Signé BONAPARTE.

MINISTÈRE DE LA POLICE GÉNÉRALE.

Lo ministre de la police générale aux administrateurs du bureau central de Paris.

Le travail que je vous avois chargé de faire sur les détenus ne laisse rien à désirer, et vous l'avez fait en peu de jours.

Vous avez établi un régime plus doux dans les prisons de Paris. Vous avez concilié ce que l'humanité réclamoit avec ce qu'exigeoit la sûreté publique. Par vos soins les détenus respirent un air plus salubre, se nourrissent d'alimens plus sains.

On exerceoit un monopole odieux sur les secours qu'on leur vendoit, vous l'avez détruit; des prisonniers endurcis dans le crime, rançonnoient sans pitié leurs nouveaux compagnons d'infortune, vous avez brisé cette tyrannie, et rétabli l'égalité dans le séjour du malheur.

Par cette conduite, vous justifiez, citoyens, le choix du gouvernement, et vous prouvez que le moment est venu où les magistrats du peuple, pénétrés de leurs fonctions, s'occupent sincèrement et uniquement de ses intérêts.

Je vais prononcer, citoyens, sur le tableau que vous m'avez adressé : le discernement et l'ordre que vous avez mis dans ce travail me facilitent les moyens de rendre promptement justice.

PARIS, 9 nivôse.

— Le nombre des votes pour l'acceptation de la constitution étoit hier, non compris les invalides et la garnison de Paris, de 32 mille. Ceux pour le rejet de 14 (unités, et non 14 mille, comme pourroient l'interpréter les faiseurs de calembourgs.)

— L'Ami des Lois donne pour certain que le général Hédouville est convenu avec les chefs des chouans d'un traité de pacification qui a été ratifié par les consuls, et qui est reporté à Hédouville par le neveu d'un conseiller-d'état. Poultier promet de nous en dire davantage : quand ? dans un mois.

— Le citoyen Loro a signé les deux registres de refus et d'acceptation du code social, en disant : « On ne sait pas ce qui peut arriver.

— L'ancien secrétaire de la légation de Naples à Paris, vient d'être mis en liberté : il étoit détenu au Temple depuis cinq mois.

— Le général Mack est à Paris ; il a été très-bien accueilli de Bonaparte.

— On publie la correspondance du général Desaix, commandant la Haute-Egypte, avec le général Bonaparte ; elle est datée du 20 thermidor, trois mois environ avant que Bonaparte n'eût quitté l'armée d'Orient. Dans cette correspondance, le général Desaix rend compte de ses opérations militaires depuis le 26 frimaire de l'an 7. On y voit le récit des défaites multipliées qu'il a fait essuyer aux mamelucks et aux arabes.

— Dans un rapport aux consuls, le ministre des finances a présenté un tableau comparatif des dépenses de l'ancien et du nouveau gouvernement, ainsi qu'il suit :

Le total pour la représentation et pour les divers membres du gouvernement, en l'an 7, étoit de 17,510,774 fr.

Le total des dépenses ordinaires de l'an 8, y compris les dépenses momentanées et une fois faites, pour premier établissement du corps législatif et du tribunal, pour les réparations des Tuileries, etc., est de 11,600,460

La différence en moins des dépenses de l'an 8, sera de 6,710,314 fr.

— Que d'hommes, dans le corps législatif, vont expier les péchés de leur langue ; et que d'autres, au contraire, y seront à leur aise ! Paradis pour ceux-ci, purgatoire pour ceux-là.

— Lorsqu'un voyageur vient à donner du pied contre une fourmillière, le désordre naît aussitôt dans la petite république ; chaque petit insecte se charge des débris de son habitation, et cherche à se remettre à sa place. La fourmillière est l'image de notre république, avant le 18 brumaire ; Bonaparte est le voyageur qui l'a frappée du pied ; les fourmis dont il a dispersé les habitations cherchent à se remplacer ; déjà un trop grand nombre y sont parvenues. (Voyez la liste des tribuns et des membres du corps législatif.)

— La Prusse vient d'ordonner de mettre en activité tous ses régimens de la Silésie, et s'occupe à avoir pour le printemps prochain une armée de cent mille hommes.

— Parmi les chefs de chouans arrivés à Angers pour y conférer des conditions de paix avec le général Hédouville, on a reconnu, sous le nom de *Quinlis*, l'ex-député aux cinq-cents, *Marc Curtin*, déporté le 19 fructidor, et auparavant secrétaire du représentant Ruelle lors de la première pacification.

— Quelqu'un demandoit pourquoi l'on avoit placé le tribunal au palais d'Orléans, plutôt qu'ailleurs. — C'est répondit un homme sérieux, parce que ce fut là que la révolution française prit son caractère populaire, parce que ce fut ce palais qui retentit le premier en France, des accents énergiques des premiers tribuns. Parce que Bonaparte qui connoit le pouvoir des grands souvenirs, a voulu placer les nouveaux tribuns sous la surveillance des ombres sanglantes des Camille, des Danton, qui doivent planer sans cesse aux lieux de leurs premiers triomphes ; parce qu'enfin là, commença la révolution française, et que c'est-là qu'elle doit finir.

VARIÉTÉS.

Sur le séquestre des biens des citoyens rayés provisoirement de la liste des émigrés.

Personne en France et même en Europe, n'ignore qu'une foule d'infortunés, pères de famille, laboureurs, artisans, négocians ont été inscrits sur la liste fatale des émigrés par les mains soules de la haine, de l'envie, de la vengeance, ou de la plus infâme avarice ; que dis-je ? on a vu enregistrer sur ces tables de proscription des hommes qui n'avoient ni ennemis, ni fortune, et ce crime n'étoit quelquefois qu'une sorte d'espièglerie de la scélératesse qui se jouoit à faire le mal sans objet, comme un enfant méchant étouffe un oiseau dans sa main.

C'est encore une vérité connue, que la plupart de ces prétendus émigrés ne sont jamais sortis de France ; que dans le tems de la terreur, ils ont erré d'asyle en asyle, de caverne en caverne, mendiant des certificats de résidence en même tems que du pain, et souvent essayant le refus de tous les deux.

Il est connu (et on a horreur de le dire), que plusieurs citoyens ont été inscrits sur ces registres d'exil, de ruine et de mort par les hommes même qui venoient de les faire emprisonner. Ou a vu ces misérables victimes présenter à la face du ciel, de la terre et des lois, des certificats de leur écrou dans les prisons, pour certificats de résidence dans leur patrie.

Enfin la plupart de ces opprimés avoient obtenu la radiation au moins provisoire de leurs noms sur ces feuilles si légères et si terribles : ces noms qu'une minute, une seconde, avoit vu écrire par l'iniquité, deux années entières n'avoient pu suffire pour obtenir de la justice un trait qui les effaçât tout-à-fait.

Ces hommes avoient été dépouillés de leurs propriétés, ils les réclamoient ; on crut faire assez de leur en accorder la jouissance provisoire, et ils furent réduits à vivre sur leurs propres biens, comme des colons sur le bien d'un maître étranger. Telle est la destinée des hommes : on leur prodigue l'injustice, et la justice se mesure.

Cependant ces malheureux, contents d'une loi qui leur garantissoit au moins un asyle et du pain, commençoient à revivre sans inquiétude sur l'avenir, et sans retour sur le passé, lorsque tout-à-coup survint le 19 fructidor, et cette loi fameuse qui souffla sur la France, comme une tempête, ravageant ou dispersant tout ce qui se trouve devant elle.

LIBRARY OF RV

Sous le prétexte de quelques émigrés véritables, rentrés furtivement dans leur patrie, et peut-être dangereux à garder, les législateurs de cet épouvantable moment, craignant l'innocence et non pas le crime, balayèrent devant eux, comme de la poussière, sans distinction, et sous le nom commun d'émigrés, cette foule de citoyens utiles et paisibles, dont tout le crime étoit le mal même qu'on leur avoit déjà fait.

Il fallut donc que ces infortunés, enveloppés dans ce nouvel orage, embrassassent encore une fois en pleurant, leurs femmes et leurs enfans, leurs amis, et quittassent cette terre de feu, de révolutions et d'injustices.

Mais une ressource leur restoit, pour toute consolation; c'étoit la loi toujours existante, qui leur acordoit la jouissance de leurs biens: grâces à cette loi, ils pouvoient encore payer un asyle et leur existence sur la terre de leur exil. Cette loi étoit la dernière planche de leur naufrage: eh bien! il vint un barbare qui les saisit pour les noyer sur cette planche; et cet homme fut Ramel, ministre des finances, dans ce tems où Rewbell, Schérer et consorts, aimoient avec tant de passion les finances.

Le croiroit-on, la loi ne fut point rapportée, on dédaignoit ce travail: elle subsista, elle subsiste encore; mais un seul homme la fit taire insolemment devant lui, et la seule plume de Ramel fut comme un bâillon qui l'empêcha de parler.

Cette plume, sans doute arrachée de l'aile du plus affamée des vautours, et saisie par la griffe d'un tigre, écrivit quatre lignes pour faire séquestrer tous les biens des émigrés rayés provisoirement, et ces quatre lignes, plus promptes que l'éclair, plus puissantes que la loi, plongèrent à l'instant des milliers de familles dans la misère et dans le désespoir. Ces malheureux disoient à leurs femmes, à leurs enfans, en les serrant dans leurs bras: *Nous partons sans avoir du pain et sans vous en laisser; notre sort est à-peu-près le même; nous sommes condamnés à mourir au-dehors et vous au-dedans.*

Ils partirent, et leurs biens mis par-tout à l'encan, devinrent la proie de leurs ennemis même qui, se partageant scandaleusement leurs dépouilles, firent semblant d'en jeter quelques lambeaux à la nation, en riant eux-mêmes dans leurs orgies du vol qu'ils faisoient à la fois aux particuliers et au public.

Oh! si ceux qui nous gouvernent aujourd'hui dans un tems meilleur, savoient tous les maux dont cette lettre d'un seul homme (et quel homme!) fut la source empoisonnée? S'ils savoient avec quelle rapidité cette saisie générale de tant de fortunes répandit l'effroi, le décri, et la misère d'un côté, avec la rapacité, l'insolence, l'insulte, l'oisiveté et la débauche de l'autre! S'ils savoient à quel point l'agriculture, les arts, l'industrie, le négoce furent frappés, et comme paralysés par cette lettre funeste! S'ils savoient quels restes ridicules et honteux ces déprédateurs ont osé présenter au fisc de toutes ces fortunes: quels indignes dommages cette malheureuse nation a reçu pour la ruine de tant de particuliers, dont l'aisance, le travail et les dépenses faisoient ses véritables richesses! Oui; je le jure à ces hommes qui ont fait preuve d'un grand courage, d'un grand sens et d'une grande et noble intention; je le jure à ces consuls qui ont déjà arrêté de grands maux; s'ils connoissoient tous les détails de ceux-ci, ils se seroient déjà empressés d'en tarir la funeste source.

..... Des méchans sans génie ont eu jusqu'à ce jour la stupidité de nous causer tous les maux, non-seulement inutiles, mais dangereux pour eux-mêmes; ils n'avoient pas même l'art de nuire, si nécessaire aux tyrans qui veulent se conserver. Maintenant un homme qui réunit le génie à l'héroïsme, nous fera tous les biens utiles pour nous et pour lui-même; il nous donnera la justice et le repos, et gardera pour lui la puissance et la gloire, et les suffrages de tous les citoyens préviendront ou confirmeront cet utile partage.

CONSEIL D'ETAT.

Séance du 7 nivôse.

Le conseil, présidé par le second consul, a adopté un projet d'arrêté consulaire, rédigé par la section de législation, lequel casse tous les arrêtés des administrations par lesquels l'ouverture des lieux consacrés au culte étoient interdits les autres jours que le décadi. Le conseil a adopté un autre projet d'arrêté, rédigé par la même section, lequel porte que tous les fonctionnaires publics, ministres des cultes, instituteurs et autres personnes qui étoient, par les loix antérieures à la constitution, assujéties à un serment, y satisferont par la déclaration suivante: « Je promets fidélité à la constitution. » Le conseil adopte un troisième projet d'arrêté, rédigé par la même section, lequel porte en substance: que les communes qui au premier jour de l'an 2, étoient en possession d'édifices destinés au culte, continueront à en user librement sous la surveillance des autorités constituées et aux termes des lois du 11 prairial an 3, et 7 vendémiaire an 4, pourvu, et non autrement, que lesdits édifices n'aient point été aliénés depuis, et sous condition que les acquéreurs ne pourront être troublés.

Bourse du 9 nivôse.

Amsterdam.	Gênes.	4 f. 50 c.
Cour. 56 5/8 57 5/8	Livourne.	
Hambourg. . . 192 189 112	Bâle	314 p. 1 314 p.
Madrid 7 f. 25 c.	Lausanne.	
Cadix 7 f. 25 c.		
Lyon. pair 25 j.	Bordeaux.	1 pert. à v.
Marseille. pair 30 j.	Montpellier	pair. 25 j.
Café Martinique. . . 2 f. 85 c.	— d'Anvers.	2 f. c.
S. Dominique . . . 2 f. 60 c.	Savon de Marseille. 1 f.	
Sucre d'Orléans. . . 2 f. 5 c.	Eau-de-vie 3/6. . .	325 à 330 f.
Rent. pr. 12 f. 38 c.	Bon 114.	
Tiers con. 21 f. 13 c.	Bons d'arrérage 92 f. c.	
Bons 2731 fr. 2 c.	B. pour l'an 8. 68 f. 38 c.	
B. 3/4. 1 f.		

Spectacles du 10 nivôse.

- THEATRE DE LA REPUBLIQUE ET DES ARTS. Relâche.
- THEATRE DE LA REPUBLIQUE. Les Vénitiens, trag.; la Nouveauté, comédie.
- FEYDEAU. Le Voyage au Mont-Bernard, opéra; les Voisins, comédie.
- OPERA-COMIQUE. Le Délire.
- MONTANSIER-VARIETES. On fait ce qu'on peut, la Prisonnière; les deux Grenadiers, les Amans prothée.
- JEUNES-ARTISTES. Les Ecoliers de Ste-Barbe; la Blonde et la Brune.